

France Travail en prison : la crainte d'un « démantèlement » de l'accompagnement des détenus

Mediapart, par Cécile Hautefeuille, le 20 septembre 2025

Les effectifs de France Travail uniquement dédiés à la réinsertion des détenus s'étiolent depuis plusieurs années, au grand dam des agents spécialisés, qui craignent, à terme, de voir leurs missions disparaître. Et avec elles, les chances de réinsertion des personnes détenues.

Les interventions de France Travail en prison sont des missions méconnues, assurées par un petit effectif de l'opérateur : actuellement, 192 personnes accompagnent, dans toute la France, la réinsertion professionnelle des détenu-es – au nombre (record) de 84 447 au 1^{er} juin 2025, selon [l'Observatoire international des prisons](#).

Ces agentes et agents, appelé-es CFTJ pour « conseillers France Travail spécialisés justice », interviennent dans des établissements pénitentiaires auprès des personnes condamnées (pas celles en attente de leur jugement en maison d'arrêt) proches de leur fin de peine ou en vue d'une demande d'aménagement de peine. « *Pour obtenir un aménagement, comme le port d'un bracelet ou une semi-liberté, il faut une domiciliation et un projet professionnel. C'est dans ce cadre que nous intervenons* », détaille Élodie*, conseillère justice en Île-de-France qui dit travailler « *dans la crainte permanente* » de voir sa mission s'arrêter.

Conseillère justice de longue date, elle assure que les effectifs fondent année après année. « *Nous ne sommes plus que seize en Île-de-France. Pour Paris et la petite couronne, l'équipe justice est passée de cinq à trois personnes.* » En mai dernier, trois syndicats (CGT France Travail, FSU Emploi et Solidaires-Sud Emploi) ont rédigé un tract dénonçant « *le démantèlement* » de cette activité, en particulier en Île-de-France. « *En cinq ans, ce sont six agents dont la mission a été interrompue, indépendamment de la qualité de leur travail, laissant parfois le poste vacant pendant des mois* », indique le communiqué commun.

Sollicité par Mediapart, France Travail réfute ce constat. « *Les moyens humains consacrés [...] dans les établissements pénitentiaires ont connu une augmentation continue depuis plus de trente ans : 192 conseillers justice en 2025 contre une cinquantaine il y a trente ans, et 161 il y a cinq ans, en 2020* », assure l'opérateur, qui confirme en revanche les chiffres en Île-de-France.

Activité sacrifiée

Selon Élodie, « *l'activité justice* » a bel et bien diminué, en particulier depuis 2010, au moment de la fusion ANPE-Assedic ayant donné naissance à Pôle emploi. « *Avant cela, il y avait des agences spécialisées qui s'occupaient des détenus mais aussi des sortants de prison. Après la fusion, la moitié de l'activité a disparu et il a fallu se recentrer sur les seuls*

détenus », rapporte-t-elle. *« C'est une activité qui est sacrifiée depuis longtemps, confirme Simon*, ancien CFTJ. Dès qu'il y a un changement de cap, France Travail cherche à récupérer des équivalents temps plein pour les mettre en agence, sur des missions jugées davantage prioritaires. »*

La nouvelle loi « plein emploi » [entrée en vigueur](#) début 2025 et rendant obligatoire l'inscription des personnes au RSA ne rassure guère les conseillères et conseillers justice. *« Un CFTJ sur le terrain, c'est un agent de moins en agence et des frais en plus (kilométriques, de formation...) »*, affirment aussi les syndicats dans leur communiqué commun, voyant là une « menace continue » sur l'activité.

Dans ses réponses adressées à Mediapart, France Travail le concède : les CFTJ intégralement dédiés à l'accompagnement des détenu·es n'existent presque plus. *« La quasi-totalité des conseillers justice ont d'autres activités au sein de leur agence de rattachement »,* précise l'établissement, selon lequel *« cette diversification des activités est essentielle pour permettre aux agents de rester connectés aux besoins économiques de leurs territoires [...] pour préparer ainsi la sortie des détenus »*.

J'étais affectée depuis 2012 à la maison d'arrêt des hommes de Nanterre et en dix jours, j'ai dû dégager.

Sabrina, ancienne CFTJ

Sabrina, conseillère justice depuis treize ans, était l'une des rares à exercer cette activité à 100 %, mais elle a récemment été écartée de « l'équipe justice Paris », priée, dans le courant du printemps 2025, de rejoindre une agence parisienne pour être conseillère en accompagnement. *« J'étais affectée depuis 2012 à la maison d'arrêt des hommes de Nanterre et en dix jours, j'ai dû dégager, raconte-t-elle à Mediapart. À ce moment-là, je suivais quatre-vingt-quatre personnes. Tout s'est arrêté, quasiment du jour au lendemain. Je me suis retrouvée en agence, au placard, à ne rien faire. »*

Sabrina a été licenciée pour faute fin août, après avoir « haussé le ton » face à sa hiérarchie. *« Certains disent que j'ai pété les plombs, mais j'ai dit ce que je pensais après plusieurs semaines de mépris et d'ignorance de ma hiérarchie »,* explique-t-elle, encore sidérée d'avoir trouvé un huissier devant sa porte, venu lui apporter sa lettre de mise à pied conservatoire, avec suspension de salaire. *« Ils m'ont privée de salaire alors qu'ils savent que je suis seule avec un enfant »,* déplore-t-elle.

À la différence de la majorité des CFTJ en France qui signent des lettres de mission pour intervenir en prison, Sabrina était détachée à la maison d'arrêt de Nanterre, dans le cadre d'une convention de partenariat entre France Travail et l'administration pénitentiaire. *« J'avais signé un avenant. Pour moi, retourner en agence n'était contractuellement pas possible. »* Interrogé sur ce licenciement et le recours à un huissier, France Travail ne souhaite pas « commenter une procédure en cours ».

Sabrina poursuit : *« France Travail m'a dit que le partenaire [la maison d'arrêt de Nanterre – ndlr] ne voulait plus travailler avec moi, mais en posant des questions à l'administration pénitentiaire – ce qui m'est également reproché –, j'ai découvert que c'était faux. À ma place,*

ils ont envoyé un conseiller qui a signé une lettre de mission pour une durée déterminée. Ce sera beaucoup plus fragile, sans certitude que cela se maintienne. »

Une mission de vie

Élodie, conseillère justice en Île-de-France, abonde : *« La plupart des collègues en lettre de mission sont positionnés pour un an et ce sont les directeurs d'agence qui arbitrent. Personne ne peut leur imposer de laisser un agent à disposition de l'activité justice. Et comme tout le monde s'en fout, il existe des établissements pénitentiaires avec zéro intervention de France Travail car personne n'est positionné dans le département. »* France Travail dément et assure que *« l'ensemble des établissements pénitentiaires en France et dans les Drom [départements et régions d'outre-mer – ndlr] sont couverts par l'intervention des conseillers »*.

Sabrina, également persuadée que les CFTJ n'intéressent plus grand monde, le vit comme un crève-cœur, après des années d'investissement. *« Ça peut paraître exagéré, mais c'est comme une mission de vie. Dans une maison d'arrêt, les personnes sont enfermées vingt-deux heures sur vingt-quatre. Quand elles ont un rendez-vous, ça a une valeur. Travailler sur un projet avec quelqu'un, ça a aussi une valeur. »*

Selon elle, l'écrasante majorité des missions concerne des aménagements de peine, donnant un *« caractère d'urgence »* au travail des agentes et agents spécialisé-es justice. *« On fait du conseil à l'emploi, du conseil à la formation, on travaille le lien dedans-dehors et le projet »,* détaille-t-elle.

Élodie insiste : *« Nos missions vont bien au-delà du job de conseiller classique, c'est nous qui faisons tout à la place des détenus qui ne peuvent pas lancer leurs démarches de recherche d'emploi de manière autonome. C'est nous qui gérons tout de A à Z. Et comme on n'a pas toujours accès à du matériel informatique dans les établissements pénitentiaires, on fait tout sur papier puis du reporting a posteriori... »*

Le pari de la réinsertion

Dans leur communiqué de mai dernier, les trois syndicats signataires alertent par ailleurs sur *« les conditions de sécurité [...] catastrophiques »* dans lesquelles évoluent les CFTJ, évoquant *« des parloirs d'un mètre carré sans fenêtre pour faire leurs entretiens, sans protection individuelle »*. Interrogé sur ce point, France Travail n'a pas répondu.

Sabrina, qui vient d'être licenciée, témoigne de ces conditions de travail : *« J'ai travaillé pendant treize ans dans un parloir grand comme mes toilettes, parfois sans chauffage. Il n'y a pas d'alarme, pas de système de sécurité. Il faut faire attention à tout, être sur le qui-vive. Autour, il y a du bruit, des bagarres, des embrouilles, des insultes... »*

L'ancienne CFTJ était toutefois très attachée à sa mission et se félicite de chacun des retours à l'emploi permis par son travail. *« La satisfaction n'est pas dans le salaire mais dans le fait que, parfois, ça fonctionne. Et on se félicite de ce genre de chose. »*

Mais selon Élodie, plus personne ne fait aujourd'hui « *le pari de la réinsertion* ». Elle dit observer une lame de fond : « *On voit le réseau s'éteindre petit à petit. Les associations se retirent du champ de l'insertion faute de budget.* » Élodie insiste par ailleurs sur les chiffres : « *On fait toujours état de 80 000 détenus en France mais en réalité, ce sont 150 000 personnes qui transitent dans les prisons françaises chaque année. C'est énorme !* »

La conseillère justice s'interroge : « *Que fait-on si ces personnes ne sont pas accompagnées par l'administration publique française ? Je ne fais pas d'angélisme sur la prison mais quelle société fait-on derrière, sans réinsertion ?* »